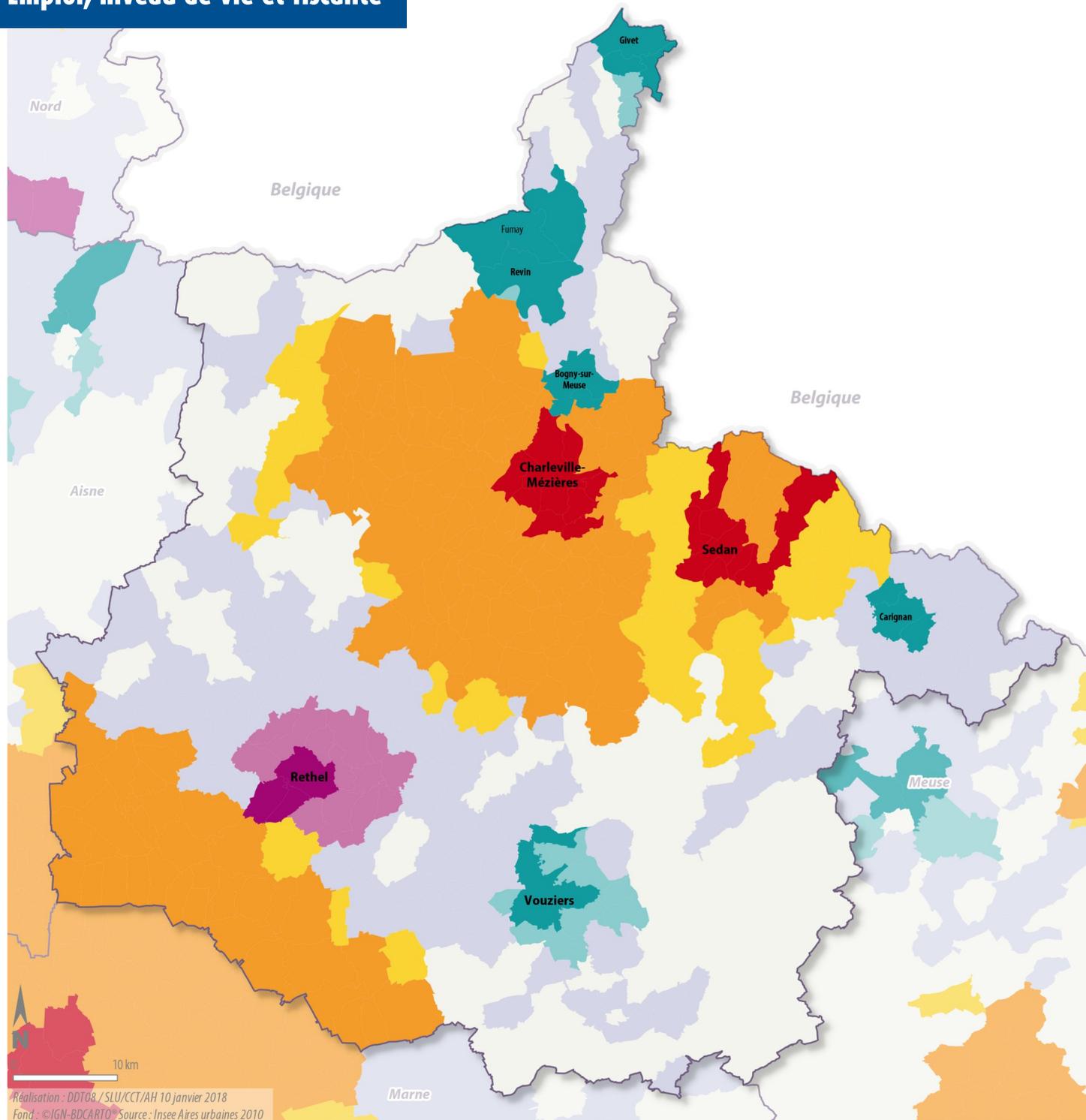


Emploi, niveau de vie et fiscalité



ZONAGES EN AIRES URBAINES

La réalisation par l'Insee du zonage en aires urbaines a pour but de représenter l'influence des villes sur le territoire en identifiant les pôles urbains – concentrant au moins 10 000 emplois pour les « grandes aires », 5 000 pour les « moyennes aires », 1 500 pour les « petites aires » – et leurs couronnes périurbaines en prenant en compte les navettes domicile-travail des habitants des communes voisines. Les communes influencées par plusieurs pôles sont dites « multipolarisées ».

Ce découpage est à utiliser avec précaution. Cette approche fonctionnelle du territoire ne repose uniquement que sur l'emploi et les déplacements qu'il génère. L'allongement des distances des navettes des actifs, la diversification des formes d'emploi et l'usage croissant du numérique modifient progressivement l'organisation du travail et diminuent l'impact sur le choix du lieu de résidence. Ceci conduit à constater une limite de plus en plus floue entre périurbain et rural isolé voire à observer un développement du phénomène de rurbanisation.

Catégories de zonages

- Grands pôles urbains
- Couronnes des grands pôles urbains
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
- Moyens pôles
- Couronnes des moyens pôles
- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées hors influence des pôles

Zonage en aires urbaines de la région

Grand Est

